

convaincu, je dirais que le déficit s'augmenterait de \$730,000 ou \$740,000. J'espère que le ministre saura nous renseigner là-dessus.

Je n'étais pas au comité le jour où cette mesure a été débattue en 1958, mais je ne me rappelle pas que nous ayons jamais eu de difficulté à discuter les questions d'ordre général qui intéressent les chemins de fer Nationaux du Canada. J'estime qu'il est maintenant fort à propos d'inviter le ministre à nous dire quelle est aujourd'hui la situation du gouvernement au sujet des pensions des cheminots parce que toutes ces questions ont dû finalement lui être déferées par le ministre des Transports. Quelle est l'attitude du gouvernement actuel, compte tenu du point de vue qui est déjà depuis longtemps celui du premier ministre au sujet des augmentations des pensions aux employés du National-Canadien?

La question est, à mon avis, d'autant plus pertinente qu'une certaine résolution qui s'y rapportait a récemment été réglée. La résolution antérieure ne mentionnait d'aucune façon le National-Canadien, et il me semble que nous devrions entendre quelques observations du ministre à ce sujet.

J'ai devant moi quatre ou cinq pages de références prises dans le hansard. Il s'agit de certains discours prononcés autrefois par le premier ministre au sujet de ce qui devrait être fait et de ce qui serait accompli s'il avait l'autorité d'augmenter les pensions des employés retraités des chemins de fer Nationaux du Canada. Ainsi qu'on l'a déjà dit, à juste titre d'ailleurs, rien qu'on nous soumet en tant que Parlement n'aurait, pour nous, grande signification si nous n'avions pas tous, d'une façon générale, grande confiance dans les programmes du gouvernement en ce qui concerne d'abord la direction et deuxièmement le conseil d'administration.

Certains des nouveaux membres que le gouvernement a nommés par décret du Conseil au conseil d'administration me sont inconnus. Je ne formulerais donc aucune critique à l'égard de ces gens sans bien les connaître, mais le comité comprendra certainement que, siégeant de ce côté-ci, j'éprouve quelque doute en relevant qu'un des remplaçants au conseil d'administration est un candidat conservateur non élu et qu'un autre s'est occupé lors de la campagne électorale de recueillir des fonds pour le parti conservateur.

J'espère bien que le gouvernement ne voit pas dans cet organisme, notre plus importante société de la Couronne, un autre lac Harrington privé. J'espère que le gouvernement n'adoptera pas ce point de vue.

[M. Benidickson.]

Le chemin de fer a cent et quelque mille employés et ces gens observent avec beaucoup d'attention la façon d'agir du gouvernement. Je tiens à dire au ministre des Finances et à ses collègues qu'ils semblent beaucoup se préoccuper de procéder à des nominations comme celles-là au conseil d'administration de cette énorme entreprise. J'ai consulté le *Who's Who* afin de me documenter sur l'activité des remplaçants recommandés par le gouvernement actuel. Je ne retiendrai pas les travaux du comité en lui fournissant ces renseignements. J'ai toujours été d'avis qu'une entreprise de l'envergure des Chemins de fer Nationaux du Canada devrait examiner très soigneusement la façon de nommer les directeurs de son principal concurrent, le Pacifique-Canadien.

Or je relève deux erreurs à cet égard. En ce qui concerne les finances et les affaires publiques, je ne suis qu'un amateur. Mais en examinant la situation en l'occurrence je dirai d'emblée comme première critique, que le conseil d'administration du National-Canadien n'est pas assez nombreux. Il se compose, je crois, de six ou sept membres, tandis que celui du Pacifique-Canadien en compte 25 ou 26.

Je parle de cet aspect en m'appuyant sur une certaine expérience personnelle, parce que je connais cinq ou six des membres du conseil d'administration du Pacifique-Canadien et trois ou quatre de celui de la compagnie des Chemins de fer Nationaux. Je sais pertinemment, qu'un membre du conseil d'administration du Pacifique-Canadien prend ses fonctions au sérieux. Il est lié à un grand nombre d'autres sociétés et, par conséquent, sa tâche consiste à procurer à sa compagnie des affaires, du transport-marchandises et autres travaux. Je suis sûr que les administrateurs du National-Canadien ont encore, comme dans le passé, une préoccupation analogue; toutefois je me demande si la nomination d'avocats, de courtiers en valeurs et d'autres semblables, et je rappelle au comité que je suis moi-même avocat, constitue un mode satisfaisant de remplacement.

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Benidickson:** Oui.

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député approuve-t-il la décision du gouvernement actuel de nommer à nouveau les administrateurs nommés par le gouvernement précédent et dont le mandat a expiré depuis que nous sommes au pouvoir?

**M. Benidickson:** Puis-je savoir, monsieur le président, quels sont ces deux membres du conseil d'administration?